



la lettre de  
**Serge**  
**LAGAUCHE**

Sénateur du Val-de-Marne

[www.serge-lagauche.fr](http://www.serge-lagauche.fr)



N°18 - Décembre 2008



**Editorial**

*Tout en participant pendant plus de trois mois au débat sur le Congrès de Reims, les élus ont continué leur travail dans leur collectivité : mise en place des projets prévus dans leur programme électoral, travail d'opposition et d'information de la population sur leur opposition aux projets politiques menés par la Droite.*

*Les parlementaires socialistes à l'Assemblée, comme au Sénat, se sont battus, pied à pied, dans les Commissions ou en séance, contre les projets néfastes de la Droite dans les secteurs de l'éducation, de l'audiovisuel, du logement, sur le budget et la crise de l'Europe.*

*Les médias contrôlés de fait par les groupes financiers se sont plus souvent intéressés au côté "people" du débat politique qu'aux arguments de fond que nous avons pu développer.*

*Dans le cadre de la Fédération des Elus, je m'efforcerai de vous apporter régulièrement des informations sur les débats au Sénat qui sont nombreux, et pour cela j'essaierai de vous résumer au mieux notre travail au sein du Groupe socialiste.*

## Au sommaire :

- **Projet de loi de finances pour 2009 :**
  - ◆ Une politique budgétaire décrochée des réalités
  - ◆ Une politique du logement qui marche sur la tête
  - ◆ Education en danger
  - ◆ Manque de crédits pour la recherche publique
  - ◆ Budget de la culture : culture du résultat
  - ◆ Des médias à la botte du pouvoir ?
- **Création et Internet : protéger le droit d'auteur et développer l'offre légale de musique et de film**
- **Dans notre département :**
  - ◆ Paris XII une université qui bouge
  - ◆ A quand la finalisation des travaux de la déviation de la RN 19 ?
  - ◆ Visite de la Maison d'arrêt de Fresnes et du dépôt du TGI de Créteil
- **Brèves :**
  - ◆ Mobilisation pour les RASED et la maternelle
  - ◆ Coût des passeports biométriques
  - ◆ Conseil national du livre
  - ◆ Conseil d'administration de Radio France

*En vous souhaitant à toutes et tous bon courage et tous mes vœux de bonheur et de santé ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.*

## Une politique budgétaire décrochée des réalités

La crise a profondément modifié la donne en France et dans le monde. Partout, les adeptes du libre-échange le plus débridé redécouvrent les vertus de la régulation, que nous n'avions, de notre côté, jamais oubliées. Les retombées de cette crise, couplées à la politique de "laisser-faire" menée par le gouvernement, dont la priorité reste malgré tout la maîtrise des dépenses, auront de graves conséquences sur le chômage.

Pourtant le gouvernement ne peut ignorer l'existence de tous ces drames sociaux en germe. Et que propose-t-il aux Français ? Un plan de rigueur, alors que nous n'avons jamais eu autant besoin d'un plan de relance global ! Les plans sectoriels annoncés ne suffiront pas. Or, avec son projet de budget pour 2009, le gouvernement se contente de continuer sur la lancée des

années passées, sans s'interroger sur l'aggravation des inégalités qu'il a creusées.

L'ampleur et la durée de la crise seront largement déterminées par le volontarisme des politiques économiques et des politiques budgétaires mises en œuvre. L'État doit prendre la relève au moins provisoirement en soutenant la demande et en encourageant l'investissement des entreprises.

Il est nécessaire de mettre en place une relance concertée avec nos partenaires européens, particulièrement avec l'Allemagne, réticente jusqu'à maintenant à une politique coopérative. Car, il s'agit bel et bien d'un choc économique majeur. Sans cela, la crise sociale, déjà importante avant la crise financière, risque de nous exploser à la figure.

## Une politique du logement qui marche sur la tête !

Lors de la discussion du projet de loi Boutin sur le logement, en octobre dernier, j'avais dénoncé en séance le fait que ce n'était ni un texte de mobilisation pour le logement ni de lutte contre les exclusions, mais un outil de captation financière pour mieux désengager l'Etat dans les politiques publiques du logement.

Le gouvernement ponctionne en effet la trésorerie des organismes HLM et du 1 % logement, qui aide les collectivités locales à boucler le financement de construction de logement social, pour faire face à la réduction drastique du budget de la politique de la ville et du logement pour 2009 (-7%). Au lieu de les rendre plus efficient, le gouvernement casse les outils de l'économie sociale du logement. Nous avons alors essayé à travers nos amendements d'inverser ce mouvement, parce que nous ne pouvons nous permettre, encore plus en situation de crise, de nous déposséder d'outils qui fonctionnent, ni nous contenter de réponses parcellaires, dictées par le dogme de la propriété individuelle, celui-là même à l'origine de la crise actuelle.

Le gouvernement restreint les obligations de construction de logement social, stigmatise certains occupants du parc HLM et essaie de faire croire que la pénurie serait due à des "profiteurs" du système. Il désengage peu à peu l'État des aides aux personnes, renonçant ainsi au premier outil de prévention de l'exclusion,

qui assure la solvabilité de centaines de milliers de locataires. Dans le même temps, il diminue le budget pour la production de logements sociaux, en particulier de ceux destinés aux plus modestes. Mais, conscient des conséquences de sa politique, il augmente les moyens accordés à l'hébergement, puisqu'il s'attend à voir exploser le nombre de personnes condamnées à la rue.

Tout concourt à une aggravation massive de la situation du logement ! Plus que jamais, il est nécessaire de réorienter notre politique, en mobilisant le parc social comme le privé, vers la construction de logements permettant des niveaux de loyers accessibles aux ménages les plus modestes, dont des logements très sociaux. Ce doit être "La" priorité nationale.

Mais de vraies constructions et non de tour de passe-passe, comme ce qui se passe actuellement avec Icade. Cette société immobilière (qui avait déjà déconventionné nombre de logements sociaux dans notre département) va mettre en vente 34 000 logements jadis conventionnés (c.à.d. soumis à des plafonds de loyers et attribués sous conditions de ressources). Vendus à des organismes HLM, ils vont retourner dans le parc du logement social, ce qui permettra au gouvernement d'afficher la création de 34 000 logements sociaux en Ile de France ! Voilà comment le gouvernement de N. Sarkozy se mobilise pour le logement !

## Education en danger

A la gestion comptable de notre système scolaire, M. Darcos a ajouté la défiance et le mépris envers les enseignants, qu'il attaque dans leur identité professionnelle même. Sa méthode : noyer la communauté éducative sous un flot de réformes et de déclarations tapageuses pour rendre les enseignants atones, segmenter la communauté éducative par des mesures sectorielles ciblées, pour essayer de saper

à la base toute réaction collective organisée. Le soutien individualisé devient l'axe central de sa politique éducative. En réalité, c'est un paravent : il permet au gouvernement d'affirmer qu'il se mobilise pour les élèves en difficultés, leur offre les conditions de la réussite. Mais ce qui se joue dans la classe, les situations d'apprentissage habituelles, elles, ne sont pas du tout questionnées. Quant aux conditions de travail au quotidien, elles sont (suite page 3)

Logement

1er degré

(suite de la page 2) détériorées par une politique strictement comptable des ressources humaines.

Avec le projet de loi de finances pour 2009, celle-ci a atteint son paroxysme. La "sédentarisation" ou banalisation de 3000 postes d'enseignants des Réseaux d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficultés, réseaux appelés à disparaître à terme en est l'illustration frappante. Le gouvernement fait croire que ces enseignants spécialisés seront plus efficaces en charge d'une classe. C'est faux ! Il confond difficulté scolaire et échec scolaire et croit qu'il peut traiter les deux au travers du soutien scolaire individualisé, alors que lutter contre l'échec scolaire demande une prise en charge globale des élèves en grande difficulté, par une équipe pluridisciplinaire, dans un cadre spécifique.

Tout miser sur des heures de soutien scolaire en plus, c'est mettre les moyens sur les seuls élèves certes en difficultés, mais les moins éloignés des apprentissages, pour essayer de faire du chiffrable le plus rapidement possible ; dans l'espoir de pouvoir afficher une légère baisse du taux d'élèves ne maîtrisant pas les apprentissages fondamentaux, et justifier ainsi la politique menée. Et tant pis pour les autres, ce seront les victimes collatérales du quantifiable. Ce faisant, c'est la conception même de l'école républicaine fondée sur l'éducabilité de chacun qui est remise en cause. La faute politique grave réside là. Le récent recul de X. Darcos sur la réforme des lycées montre que la lutte pour mobiliser l'opinion peut être payante. A nous de continuer à œuvrer en ce sens !

Supérieur

## Manque de crédits pour la recherche publique

L'affichage publicitaire d'un budget de l'enseignement supérieur et de la recherche en progression, courageux et ambitieux ne tient pas à l'épreuve des faits, ni à l'examen des chiffres. Ce budget tourne le dos aux engagements pris. Ainsi, l'objectif initial de porter à 3 % du PIB l'effort de recherche en 2010 est reporté à 2012, alors même que le double contexte de la crise financière et économique internationale, et de la lutte contre le réchauffement climatique devrait inciter le gouvernement à mettre les bouchées doubles.

Il n'y aura pas non plus de création de postes de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs. Mais, bien au contraire, 900 suppressions de postes à part égale entre organismes de recherche et universités, et une diminution du nombre de bourses de thèses du ministère.

Ces non-renouvellements font suite à une création de postes nulle en 2008, et aboutissent donc à une diminution des effectifs. Dans un contexte de désaffection des filières scientifiques, de crise des vocations faute de débouchés, nous avons plus que jamais besoin d'une véritable programmation pluriannuelle de l'emploi scientifique, et d'une revalorisation de l'ensemble des carrières.

La principale mesure de soutien réside en fait dans le crédit d'impôt recherche, qui augmente de 620 millions d'euros. La priorité systématique donnée à la recherche privée, avec 57 % des moyens nouveaux est plus que contestable ; car, sans une politique de la recherche publique ambitieuse, il ne sera pas possible de développer la recherche privée de manière satisfaisante. Or, la hausse des crédits pour les organismes publics de recherche ne couvrira pas l'inflation. Des programmes de recherche fondamentale vont s'arrêter.

En réalité, le discours pseudo volontariste du gouvernement ne parvient pas à masquer une politique utilitariste de notre système de recherche, misant tout sur le financement sur projets, et dont le corollaire est l'affaiblissement volontaire des organismes de recherche, la fragilisation de la recherche académique et l'accentuation des disparités entre les structures et les territoires.

Culture

## Budget de la Culture pour 2009 : la culture du résultat

Rapporteur sur les budgets "Création" et "Cinéma", j'ai fait part à Mme ALBANEL de toute notre déception face à la faiblesse de son budget. Les réformes engagées - suppression de la publicité sur les chaînes de l'audiovisuel public, mise en place d'une nouvelle législation sur la protection des droits d'auteur sur le Net, Etats généraux de la presse, Entretiens de Valois sur le spectacle vivant...- sont nombreuses et nécessitent un accompagnement budgétaire volontaire.

gétaires provenant de la cession d'immeubles appartenant à l'Etat.

Le secteur du patrimoine monumental et historique est sinistré depuis 4 ans et les promesses présidentielles du candidat Sarkozy de subventionner le secteur à hauteur de ses besoins n'ont pas été tenues.

Or c'est tout le contraire qui se produit. La Ministre a tenté de nous faire croire à une hausse de 2.6 % par rapport à 2008, mais cette augmentation ne peut être affichée qu'en raison de l'inscription au budget de la Culture de 35 millions d'euros de ressources extrabud-

Le secteur de la transmission des savoirs et de la démocratisation culturelle affiche une légère hausse, mais ridicule en comparaison des coupes franches imposées depuis plusieurs années. Les associations qui oeuvrent auprès des publics défavorisés sont au bord de l'asphyxie tandis que l'éducation artistique à l'école n'est toujours pas encouragée. (suite page 4)

(suite de la page 3) Le Ministère de l'Education Nationale lui aussi ne fait aucun effort en la matière.

Le secteur du spectacle vivant n'est pas mieux loti. La seule visibilité que leur offre le gouvernement dans le temps est celle d'une baisse de 3 % des crédits à l'horizon 2011 doublée de la mise en œuvre d'une culture du résultat.

Le gouvernement prévoit en effet de n'attribuer de subventions qu'aux compagnies et troupes qui correspondent à la demande du public et dont on connaît à l'avance les chances de succès. En d'autres termes ce sont de nouveau les collectivités territoriales qui vont être mises à contribution pour financer les projets artistiques les plus novateurs.

## Des médias à la botte du pouvoir ?

Médias

En séance, j'ai d'abord défendu un point particulier : le maintien du financement par la redevance audiovisuelle de l'Institut National de l'Audiovisuel (basé à Bry) chargé de la sauvegarde et de la valorisation de notre patrimoine audiovisuel. Son mode de financement était en effet menacé par des amendements de la majorité sénatoriale, qui ont été finalement retirés.

J'ai ensuite évoqué la crise de la presse et les états généraux en cours censés aboutir par la concertation des professionnels du secteur à des propositions de réforme. Mais comme pour la Commission Copé sur l'audiovisuel, le Président de la République s'est empressé de donner le "la". Une partie des conclusions étant connue d'avance, plusieurs syndicats de journalistes ont quitté la table. Celles-ci risquent fort de sonner comme un bis repetita des orientations retenues par l'actuelle

réforme de l'audiovisuel, dont les grands perdants seront les journalistes et, avec eux, l'information pluraliste et indépendante que tout citoyen est en droit d'attendre en démocratie.

Notre pays se caractérisait déjà par une hyper-concentration de ses groupes de presse et par une intrusion croissante du pouvoir politique de droite dans la sphère médiatique. Avec la réforme de l'audiovisuel en cours, on peut y ajouter l'instauration d'un lien de subordination direct entre le gouvernement et la direction des télévisions publiques. D'où notre demande urgente que le Sénat approuve la constitution d'une commission d'enquête sur les liens existant entre le pouvoir exécutif et les organismes de presse et de la communication audiovisuelle, et leurs conséquences pour l'indépendance et le pluralisme de la presse et des médias.

## Protéger le droit d'auteur et développer l'offre légale de musique et de film

Internet

Le projet de loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet, adopté par le Sénat en octobre dernier, pose les bases d'une réponse au téléchargement illégal des œuvres musicales ou cinématographiques par le biais des réseaux de "Peer-to-Peer".

Les chiffres du piratage sont tels (1 milliards de fichiers musicaux téléchargés illégalement en 2007 et plus de 450 000 films piratés par jour) qu'il était urgent d'organiser une réponse efficace et proportionnée, afin que le droit d'auteur, et donc l'ensemble du processus de création, soit respecté, sur Internet comme ailleurs. Le dispositif dit de la "réponse graduée" est en fait la traduction législative d'un accord - dit de l'Elysée - de novembre 2007 entre les organisations professionnelles représentatives des auteurs et des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI).

Les agents assermentés par le Ministère de la Culture chargés de surveiller les réseaux "Peer to Peer" transmettent à l'HADOPI (Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des Droits sur Internet) l'adresse IP de l'ordinateur qui a mis à disposition illégalement une œuvre protégée. Puis L'HADOPI enjoint le FAI de transmettre à son abonné un courriel d'avertissement lui rappelant qu'il est en infraction avec les règles de la propriété intellectuelle. Si, malgré ce 1er avertissement, l'internaute continue de pirater des œuvres, l'HADOPI peut

alors lui envoyer une lettre recommandée avec AR et, dernier étage de la réponse graduée, ordonner une suspension de son accès à Internet de 1 à 12 mois.

Ce système gradué n'est valable que si, en parallèle, l'offre légale - payante ou gratuite - de musique et de film est suffisamment développée pour susciter l'intérêt des Internautes. C'était précisément l'objet du 2ème volet des accords de l'Elysée qui prévoit la suppression des mesures anti-copie sur les fichiers musicaux et une disponibilité plus rapide des films en VAD (Vidéo A la Demande). Or le projet de loi de Mme ALBANEL était très incomplet sur ce point.

Avec mes collègues du Groupe socialiste, nous avons donc déposé des amendements favorisant notamment le développement de l'offre légale. Même si nous n'avons pu obtenir gain de cause sur toutes nos propositions -sur la chronologie des médias pour rendre disponible plus rapidement les films en DVD après leur sortie en salle par exemple-, nous avons finalement décidé de soutenir les auteurs et les industries culturelles en votant ce texte, qui doit être considéré comme la 1ère étape pour proposer, après concertation entre les acteurs du secteur, une offre légale suffisamment attractive et ainsi pallier la tentation du piratage. Le texte sera maintenant débattu à l'Assemblée Nationale en mars 2009.

## Paris XII : une université qui bouge !

**Enseignement**

Le 24 novembre dernier, j'ai assisté à la réunion des 3 conseils de l'Université (d'administration / scientifique / des études et de la vie universitaire) durant laquelle ont été présentés ses derniers projets. L'Université de Créteil est à l'origine de la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Paris-Est, qui regroupe l'université Paris 12 Val-de-Marne, l'université de Marne la Vallée, l'école des ponts, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique (ESIEE) et le Laboratoire central des ponts et chaussées. Le projet a bien avancé : il en est au stade du regroupement des écoles doctorales par secteur scientifique.

Tout récemment, l'Université a été retenue dans la liste des "campus prometteurs" ce qui lui permettra de développer son patrimoine immobilier autour de deux grands projets scientifiques visant à mieux

structurer notre territoire à l'est parisien : le pôle des sciences de la vie et de la santé d'abord autour du CHU de Mondor et de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, la Cité Descartes (site de Marne-la-Vallée) ensuite sur la thématique de la ville avec la construction d'une maison des métiers du bâtiment pour le développement durable.

Malgré les difficultés rencontrées du fait de la politique de ventilation des crédits, l'Université Paris XII, sous l'impulsion de sa Présidente, Mme Simone BONNAFOUS, avec le soutien du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France, montre un grand dynamisme à tous les niveaux, et notamment sur la formation professionnelle.

La mise en place d'une orientation efficace par un suivi personnalisé vise à réduire le nombre d'échec.

## Nationale 19 : A quand la finalisation des travaux de déviation de la RN 19 ?

**Circulation**

Le 22 octobre dernier, près de 200 élus, toutes tendances confondues, des 12 communes concernées par le passage de la RN 19 sur leur territoire manifestaient sur le Parvis de la Gare RER de Boissy-Saint-Léger, pour réclamer la finalisation des travaux de déviation de la RN 19.

Depuis janvier 2008, quatre personnes ont en effet trouvé la mort sur la portion qui traverse la commune de Boissy-Saint-Léger, soit le tiers des accidents mortels de la circulation survenus en Val-de-Marne.

Ce constat est inacceptable et il est désormais urgent que l'Etat débloque sa participation financière pour la poursuite des travaux de déviation de la RN 19. Le tunnel de Boissy-Saint-Léger, la traversée de Villecresnes et la liaison finale vers la Francilienne N 104 doivent être achevés dans les plus brefs délais.

J'ai saisi pour cela M. Dominique BUSSEAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, pour qu'il réunisse les sénateurs du Val-de-Marne, toutes tendances confondues.

## Visite de la Maison d'arrêt de Fresnes et du dépôt du TGI de Créteil

**Justice**

A l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, j'ai été alerté par le GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) et la section du Val-de-Marne du Syndicat de la Magistrature sur la situation dégradée des locaux du dépôt du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Créteil et sur la situation de surpopulation carcérale de la Maison d'arrêt de Fresnes.

L'article 719 du Code de Procédure Pénale prévoit en effet que les sénateurs et les députés disposent d'un droit de visite à tout moment des locaux de

garde à vue, des centres de rétention, des zones d'attente et des établissements pénitentiaires.

Sur la base de cet article, je me rendrai en janvier 2009, comme tous les ans, au TGI de Créteil et à Fresnes afin d'y constater les conditions d'enfermement et de détention. Je souhaite y rencontrer non seulement les détenus, mais également l'ensemble des personnes concernées par leur encadrement ainsi que les organisations syndicales.

Bien entendu, je reste vigilant avec mes collègues socialistes sur la situation des centres de rétention et de la zone d'attente d'Orly.

## Mobilisation pour les RASED et l'école maternelle

A l'occasion de l'examen du budget de l'enseignement scolaire au Sénat, je suis allé à la rencontre des manifestants mobilisés, devant le Sénat, contre la sédentarisation des RASED et la casse du service public de l'Education Nationale, pour les assurer de mon soutien.

Intervenant ensuite en séance, je suis revenu sur le mépris et la défiance envers les enseignants contenus dans les propos de M. DARCOS sur la pré-scolarisation, et lui ai clairement demandé à quoi il préparait l'opinion à travers la stratégie de communication tout azimut de la majorité contre la maternelle.

Après avoir présenté des excuses sincères envers les enseignants de maternelle, M. DARCOS s'est voulu rassurant sur le rôle éducatif et la place de l'école maternelle pour les 3-6 ans, comme école à part entière, en prenant comme preuve les nouveaux programmes qui lui sont destinés.

Peut-être sentait-il déjà la mobilisation de l'opinion contre tous ses projets et qui le conduit à différer la réforme des lycées.

## Coût du passeport biométrique

Généralisé cet automne, le nouveau passeport contient une photo et des empreintes digitales numérisées. Son prix passe de 60 à 89 euros pour les adultes et de 30 à 45 euros pour les 15-18 ans. Il est également mis fin à la gratuité pour les moins de 15 ans, pour lesquels le passeport coûtera désormais 20 euros. **Un amendement socialiste, qui prévoyait une réduction de 10 euros du prix du passeport, pour les demandeurs qui fourniront eux-mêmes les photos d'identité, a pu être adopté en séance.**

Cette mesure permettait de soutenir l'économie photographique qui pourrait disparaître du fait de l'exclusivité de la prise de vue de photo d'identité en mairie.

Mais le gouvernement a demandé aux sénateurs de revenir sur ce vote en seconde délibération : la majorité sénatoriale a finalement rejeté cette réduction.

## Conseil du Livre

Rattaché au Ministre de la culture et de la communication, le Conseil du livre est un organe interprofessionnel et interministériel chargé de débattre des grands sujets transversaux (livre à l'école, exportation du livre français, soutien à la librairie, politique numérique) et de mutualiser les études et les expérimentations.

Dans le cadre de ce Conseil, je fais partie du groupe de travail chargé d'une mission d'évaluation de la loi Lang sur le prix unique du livre.

## Conseil d'administration de Radio France

J'ai été nommé membre du Conseil d'administration de Radio France.

Résultat de l'éclatement de l'ex-ORTF en 1975, Radio-France est aujourd'hui une société publique qui gère les stations de radio publiques (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, France Bleu, FIP, Le Mouv') et qui tire la majeure partie de son financement de l'Etat par le biais de la redevance audiovisuelle.

La diversité éditoriale, le pluralisme de l'information, l'indépendance des journalistes, la réforme de sa gouvernance et l'adaptation à l'ère du numérique avec notamment le développement des émissions en pod-cast seront dans les prochains mois autant de défis à relever pour le groupe Radio France.